RCS : RODEZ
Code greffe : 1203

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00594
Numéro SIREN : 538 820 523
Nom ou dénomination : HOLDING PMV BRETON

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2023 sous le numéro de dépôt 3904

commissaire
aux comptes

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société HOLDING PMV BRETON, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

SARL HOLDING PMV BRETON

5, boulevard Flaugergues

12 000 RODEZ

Siren : 538 820 523

SARL MONTROZIER AUDIT
Société de commissariat aux comptes
34, Bis cité Croix de Laumet 12450 FLAVIN
Tél. portable : 06.83.22.55.11 – Standard : 05.65.42.51.21 – Email : contact@fidaveyr.fr
Au capital social de 400 000.00 €. Intracommunautaire : FR88790179162000017 RCS de Rodez
Inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de la région de Montpellier.

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société HOLDING PMV BRETON, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

Aux associés de la SARL HOLDING PMV BRETON,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 12 septembre 2023, j'ai établi le présent rapport afin :

– de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;

– de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Le Bilan et compte de résultat au 31 décembre 2023, ont servi de base à mes travaux, réalisé sous la responsabilité du Gérant.

Ma mission prend fin avec le dépôt du présent rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à la date de signature. La transformation prendra effet à la date de décision des associés approuvant l'opération de transformation.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- votre société située à Rodez (Aveyron), se développe grâce à la qualité de ses prestations ;

- la situation financière apparaît saine, avec une trésorerie positive et un endettement financier nul ;

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 font apparaître des capitaux propres d'un montant de 10 632 643 €, dont – 4 286 € au titre de la perte de l'exercice, et un capital social s'élevant à 3 252 000 € ;

- si l'on considère que toutes les réserves sont distribuables à l'exception de la réserve légale, le capital social, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer, s'élève à 3 577 200 € ;

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, n'appelle pas d'observation de ma part.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

– à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

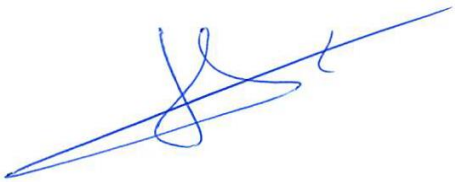
– à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social. Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social, fixé par les statuts à 3 252 000.00 €

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de ma part.

A Flavin, le 26 septembre 2023

M. MONTROZIER Bruno
Commissaire aux comptes et à la transformation



SARL MONTROZIER AUDIT
Société de commissariat aux comptes
34, Bis cité Croix de Laumet 12450 FLAVIN
Tél. portable : 06.83.22.55.11 – Standard : 05.65.42.51.21 – Email : contact@fidaveyr.fr
Au capital social de 400 000.00 €. Intracommunautaire : FR88790179162000017 RCS de Rodez
Inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de la région de Montpellier.